

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

► **Organisme de formation déclaré N°7233057333**



Bénévoles ou dirigeants dans une association

Vous avez la possibilité de mobiliser :

- Compte personnel de Formation (CPF) (voir page explicative)

+En fonction de votre collectivité locale, possibilité d'aide de financement par certains conseils départementaux.



Demandeur d'emploi, jeune en insertion professionnelle ou en apprentissage

Vous nous invitons à contacter votre conseiller pour vous accompagner dans les dispositifs d'aides aux financements de votre formation :

- France Travail
- Mission locale (-26 ans)

Si vous souhaitez un appui complémentaire l'ITFE est à votre disposition pour vous accompagner dans votre parcours de formation et de financement.



Salarié dans un club ou un comité

Votre employeur peut mobiliser auprès du nouvel OPCO, l'AFDAS, des dispositifs de financement suivant :

- Plan de développement de compétences
- Plan conventionnel
- Alternance : Contrat professionnalisation et d'apprentissage et reconversion ou promotion dans le cadre du dispositif « PRO A »

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans les démarches administratives au sein de l'ITFE et nous vous invitons à vous connecter sur votre espace employeur : <https://www.afdas.com/>